



Muret, le mardi 19 mai 2020

## A tous les agents du Muretain Agglo

### Crise Sanitaire : Attention Danger !

Cher-ère Camarade,  
Cher-ère Collègue,

Nous vivons une crise sanitaire exceptionnelle grave et inédite.

Nous l'affirmons, nous sommes pour la reprise du travail mais pas à n'importe quel prix et n'importe comment, avec toutes les garanties sanitaires.

Pour cela, et dans ce contexte de reprise d'activité, il est primordial que vos représentants reprennent la main face à une Direction zélée et aux ordres d'un Président « en roue libre ».

En restant confiné dans la peur pour soi et pour les siens, nous sommes bien conscients que la lutte des classes est difficile.

Toutefois, vos représentants ont le devoir de vous informer de la situation et notamment des dangers d'aujourd'hui et de demain.

Tout d'abord, **en refusant la convocation des instances représentatives du personnel pendant le confinement et avant le déconfinement, le Président du Muretain Agglo a mis à mort la démocratie sociale au sein de notre collectivité.** Les engagements pris dans la charte du Dialogue Social ont éclaté devant la mise à jour des réelles intentions du Président.

En tant qu'organisation syndicale, nous n'avons jamais été associés aux réflexions sur les conditions dans lesquelles vous êtes amenés à exercer vos missions de service public.

Les rares groupes de travail mis en place n'étaient que des leurres et avaient pour utilité de servir de caution morale à la collectivité. La CGT a refusé d'y participer car les documents de travail pour les réunions étaient à chaque fois mis en application en amont dans les services. A quoi bon participer si tout est déjà décidé?

Aussi, le confinement n'est pas un repos et encore moins un congé annuel. Ce n'est pas un choix mais une décision du gouvernement qui s'impose à toutes et tous.

L'Administration sous couvert du Président, a édité une note de service en date du 7 avril 2020 afin d'imposer aux agents la prise de congés annuels et/ou de RTT, durant la période de l'état d'urgence

sanitaire. Nous pouvons affirmer que cette note est totalement illégale. Est-il normal qu'un élu de la République ne respecte pas la loi ? Ne doit-il pas être exemplaire ?

**Vous voler les congés c'est encore une fois vous mépriser.** Vous êtes en droit de demander à la collectivité de vous rendre ces congés.

Enfin, il y a une volonté affirmée par le Directeur Général des Services de contourner le rôle des syndicats en s'appuyant sur les "managers" (méritants-bienveillants-obéissants) pour « faire passer » les décisions de la collectivité en leur demandant de « sonder » les agents. Il utilise aussi accessoirement les référents RH dans un rôle de personnes ressource à même de remonter vos problématiques.

Il agit comme Macron qui a « zappé » les syndicats, fameux « corps intermédiaires », dont il a dit après la crise des Gilets jaunes qu'il fallait au contraire les réhabiliter et en tenir compte. Comme il fait clairement aujourd'hui, d'ailleurs.

Nous nous devons de dénoncer ces agissements car en l'absence de la saisine des organisations syndicales et des instances paritaires (CT et CHSCT) il n'y a plus de contre-pouvoir possible. Perdre seulement la possibilité de parler « comme le chef », d'aller dans son sens. Qui serait assez confiant et sûr de son droit pour s'opposer de manière isolée?

Une vigilance accrue sur la charte managériale doit être posée. Le fond de cette dernière ne peut être contesté. Mais à l'heure actuelle, le syndicat CGT n'en n'a pas été destinataire. Nous contestons la forme de la Charte Managériale car aucune saisine du Comité Technique n'a eu lieu pour recueillir votre avis via vos représentants du personnel sur cette proposition.

Pour conclure, votre syndicat CGT vous propose des rencontres le 10 juin et le 17 septembre pour débattre ensemble des modalités d'actions. Les modalités pratiques pour défendre vos droits, c'est vous qui devez en décider avec l'appui du syndicat !

Reçois, cher collègue, cher camarade nos amitiés fraternelles

Pour le syndicat CGT

Les représentants du personnel

## **SYNDICAT CGT MURETAIN AGGLO**

Pour nous contacter et/ou se syndiquer :

- **Téléphone : 07 77 99 07 84**
- **Courriel : [syndicatcam.cgt@gmail.com](mailto:syndicatcam.cgt@gmail.com)**

Pour suivre l'actualité de votre syndicat :

- **<https://www.facebook.com/CGT.Muretain.Agglo/>**